

- Comité de Défense des Libertés Associatives et Publiques de Saint-Nazaire :**
- Unions Locales CGT, FSU, Solidaires
  - Associations Attac, FCPE, LDH, Libre Pensée, MRAP, Comité Solidarité Palestine

## **Défendre les libertés associatives, syndicales et publiques.**

*« Lorsque dans la même personne la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; car on peut craindre que le même monarque fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. »*

*Montesquieu, « De l'Esprit des lois », 1748*

Depuis 2015, les gouvernements développent un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés fondamentales, notamment :

- La loi du 28 Février 2017 dite « relative à la sécurité publique » autorise les policiers à tirer sur les gens en dehors de toute légitime défense.
- Le « Schéma national de maintien de l'ordre », publié en septembre 2020 par le ministre Gérald Darmanin suite au mouvement des Gilets Jaunes durant lequel les forces de l'ordre ont été débordées en plusieurs occasions
- La loi dite « Sécurité globale » du 25 Mai 2021 organise la surveillance policière de la population et s'attaque à la liberté d'informer
- La loi dite « confortant le respect des principes de la République » du 24 Août 2021, et son décret du 31 Décembre 2021 instituant le « Contrat d'Engagement Républicain » impose aux associations loi 1901 qui souhaitent des aides publiques de déclarer soutenir la conception qu'a le Gouvernement en place des principes républicains.

Pour faire accepter ses décisions de régression qu'elles soient économiques (ISF, impôt progressif, évasion fiscale, budget aux entreprises), sociales (retraite, santé, éducation, environnementales (pesticides, bassine, etc. ), le Gouvernement, qui n'a plus de réelle majorité parlementaire, s'appuie toujours plus sur des atteintes aux libertés et sur la répression ; il trouve alors facilement des relais dans les milieux de droite et d'extrême-droite. **Si les associations écologistes et les défenseurs des libertés publiques et des droits humains sont actuellement dans le collimateur du Gouvernement, l'arsenal législatif adopté pourra aussi bien s'appliquer à tous les types d'associations qui contreviendraient aux déclinaisons des valeurs défendues par le pouvoir en place.**

Les organisations qui résistent et cherchent à défendre les droits individuels et collectifs sont attaquées, et même dissoutes. **Tous les jours de nouveaux projets de lois sont annoncés, restreignant toujours plus les libertés associatives, syndicales et publiques, la liberté d'expression, celle de manifester, etc.**

Le gouvernement s'efforce d'imposer une « pensée unique », dangereuse car simpliste, qui infuse facilement dans la société. Il désigne des boucs émissaires, pour les réprimer par la force policière ou les interdire. Quand le gouvernement invoque les « valeurs de la République » il cherche à masquer la crise démocratique que connaît notre pays qui est aussi la crise des institutions de la Vème République.

Plusieurs **projets de lois renforçant l'autoritarisme actuel de l'État sont actuellement programmés, entre autres contre les migrants et à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024**, dans une situation où le pouvoir, en difficulté pour faire adopter ses lois, cherche des alliances avec la droite la plus extrême. Souvent, ces lois de restriction des libertés ou de surveillance des populations sont présentées comme temporaires, en lien avec tel ou tel événement, mais, dans les faits, pour ces textes, une fois adoptés, il y a rarement des retours en arrière.

**Les seules limites à ce processus liberticide n'existent que dans la résistance des citoyennes et des citoyens**, appuyée par nos organisations démocratiques.

Pour aider cette mobilisation, pour exiger l'abrogation des lois liberticides, le CDLAP de Saint-Nazaire organise une **réunion-débat publique** :

**le 17 Octobre 2023 à 20 heures  
salle 7 de la Maison des Associations  
AGORA 1901  
2 bis, avenue Albert de Mun  
SAINT-NAZAIRE**

*Introduction au débat par Arié Alimi, avocat, défenseur des victimes de violences policières,  
Membre du Bureau National de la Ligue des Droits de l'Homme*

**Pour la défense des libertés de conscience, d'expression, d'association, de manifestation  
Pour l'abrogation des lois et décrets liberticides, notamment la loi du 24 Août 2021**

---

Contact : Roger Lepeix, 06 76 92 78 99, [roger.lepeix@club-internet.fr](mailto:roger.lepeix@club-internet.fr)

Note : Le CDLAP soutient la Marche Unitaire du 23 Septembre « Pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques ».